

# CENTRE ETE

## 8 JUILLET AU 2 AOUT 2019

À partir du lundi 8 avril, dossiers d'inscription disponibles durant les vacances de printemps à la Maison des Jeunes de 7h30 à 9h et de 16h30 à 18h (sauf jours de sortie), à l'accueil de la mairie de Velleron et téléchargeables sur le site [www.velleron.fr](http://www.velleron.fr)

Puis 2 possibilités de retour des dossiers :

- Par retour du dossier à l'accueil de la mairie ou de la Maison des Jeunes (aux horaires d'ouverture)
- Par envoi du dossier par La Poste à la Mairie-Place du Château-84740 Velleron

Une réponse vous sera adressée par téléphone après traitement du dossier.

Tout dossier incomplet ne sera pas traité et sera renvoyé à la famille qui sera informée.

Obligation que l'enfant soit à jour de ses vaccinations contre la Diphtérie, le Tétanos et la Poliomyélite (DTP).

Inscriptions des enfants par ordre de traitement des dossiers complets, dans la limite des 50 places disponibles par semaine chez les 6/11 ans et 20 chez les 3/6 ans.

Veillez à fournir le plus rapidement possible votre dossier complet.

Les demandes concernant les enfants hors commune se verront traitées à partir du 17 juin, après avoir examiné les dossiers des résidents sur Velleron et uniquement les places restantes leur seront proposées.

### **A fournir obligatoirement :**

Copie de l'assurance RC / Copie des pages de vaccinations du carnet de santé attestant que l'enfant est à jour des vaccinations obligatoires contre la Diphtérie, le Tétanos et la Poliomyélite (DTP) ou Certificat médical attestant que l'enfant est à jour de ses vaccinations / Justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance EDF ou Telecom, ...) / Justificatif du quotient familial actualisé avec numéro d'allocataire CAF, MSA ou autre régime pour la facturation en fonction du Q.F / Bons vacances de la CAF ou de la MSA pour les ayants droit.